

notamment ces deux derniers jours, je commence à me demander s'il n'y a pas eu revirement complet dans la hiérarchie, car il semble que l'autorité de ces deux organismes ait été tellement modifiée que la Commission canadienne des transports occupe maintenant le premier rang et que le Parlement vient en second lieu. J'ignore quelle place on a assignée au National-Canadien, mais ce qui importe à mes yeux, c'est que le Parlement a assumé un rôle de second ordre lorsqu'il s'est agi de prendre des décisions concernant le transport au Canada. C'est la seule conclusion que je puisse tirer, car le Parlement n'est sûrement pas l'autorité suprême sous ce rapport.

Je voudrais, au cours des deux ou trois minutes qui me restent, donner un bref aperçu des événements, car bien des députés, je pense, ne sont pas entièrement au courant des faits, et c'est peut-être pour cela que le leader du gouvernement à la Chambre voit les choses de façon confuse. Comme tout le monde le sait, Terre-Neuve est devenue, en 1949, la dixième province du Canada. Nous avons conclu à l'époque un accord avec la nation canadienne comportant certaines conditions. L'une des conditions de l'Union, décrite de façon assez détaillée cet après-midi par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), avait trait à la responsabilité du gouvernement fédéral dans le domaine des transports. Je veux parler de l'article 31 des conditions de l'Union, qui libérait la province de sa responsabilité concernant le maintien du service-voyageurs ferroviaire, cette responsabilité étant assumée par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement a ensuite confié cette responsabilité au National-Canadien qui respecte cette entente depuis ce temps-là. Il y a deux ans environ, la Commission canadienne des transports a été instituée et elle s'est vu confier un mandat et des responsabilités quant aux décisions à prendre concernant le service-voyageurs et tous les modes de transport au Canada. Le comité des chemins de fer de la Commission canadienne des transports a ensuite recommandé l'abandon du service-voyageurs à Terre-Neuve. La Commission a accepté cette recommandation à certaines conditions.

Je voudrais maintenant soulever un sujet qui a déjà été traité et j'espère que le leader de la Chambre prêtera un peu l'oreille, car il enrichira peut-être ses connaissances vu qu'il ne semble pas très versé dans la matière. La Commission canadienne des transports a décidé d'abandonner le service-voyageurs à Terre-Neuve pourvu que l'on organise un service d'autobus acceptable. Il y a à peine quel-

[M. Lundrigan.]

ques minutes mon honorable ami à ma gauche a signalé que le National-Canadien avait déjà consenti à prolonger la durée du service au-delà de la date limite du 15 avril, fixée par la Commission canadienne des transports. Le député de Saint-Jean-Est a signalé que l'Assemblée législative provinciale avait décidé à l'unanimité de recommander le maintien du service ferroviaire. Voilà en l'occurrence deux organismes: une assemblée législative provinciale et une simple société de la Couronne, qui tous deux ont recommandé la prolongation du service au-delà du 15 avril. Le comité de la Chambre a visité la région atlantique. Avant et depuis sa visite, il a rédigé des rapports sur l'état des moyens de transports de la région atlantique, dont l'un renfermait la recommandation actuellement à l'étude.

Le comité demande au Parlement d'utiliser le pouvoir qui lui a été confié en vertu de la loi sur les chemins de fer pour agir exactement comme le lui permet cette loi.

Monsieur l'Orateur puis-je déclarer qu'il est six heures.

M. Deachman: Il n'est pas encore six heures.

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

M. Lundrigan: Plusieurs députés ont pu, cet après-midi, revoir en détail les principaux incidents qui ont suscité le présent débat. Je ne veux certainement pas répéter ce qui a déjà été dit.

Mon honorable ami de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a rétabli les faits et prouvé au-delà de tout doute que nous n'aurions jamais dû permettre qu'une telle situation se produise et encore moins que le rapport du comité ne soit pas accepté. Je songe au rapport du comité permanent des transports et des communications, qui a été approuvé à l'unanimité par tous les membres présents, un ou deux seulement étant absents. La Chambre est maintenant saisie d'une motion tendant à l'adoption du rapport, mais le leader du gouvernement à la Chambre, ainsi que plusieurs autres députés qui ont été intimidés ou incités des quelque façon à adopter son point de vue, s'y opposent.

Je m'étais proposé de parler des chemins de fer, mais cette question a perdu de son